

## Sous l'impulsion des radicaux, l'AVS à 67 ans revient par la fenêtre

**Retraites. Après avoir évacué toute flexibilité de la 11e révision de l'AVS, la droite, consciente que le projet est condamné devant le peuple, veut l'enterrer. Et lancer une grande réforme**

Ron Hochuli, Berne

«L'heure n'est plus aux petites réformes!» Pascal Couchepin l'a confié au Temps mercredi, le projet de révision de l'AVS lancé par ses propres soins il y a deux ans est périmé. Autant songer à une 12e révision plus importante, intégrant «une réflexion sur une hausse de l'âge de l'AVS». Alors que, sur ce terrain, le ministre de l'Intérieur paraissait bien isolé jusqu'ici, il dispose soudain du soutien de son parti.

Les radicaux ont annoncé mardi qu'ils renonçaient au projet qu'ils avaient eux-mêmes contribué à échauffer en commission. Une révision dont le National débattrait le 17 mars et qui écarte toute flexibilisation de l'âge de l'AVS, fût-ce en faveur des démunis comme l'avait initialement proposé Pascal Couchepin. Se limitant à une hausse de l'âge limite à 65 ans pour les femmes, le projet est quasi identique à celui refusé par le peuple en 2004.

Conscients du risque d'un nouvel échec dont ils seraient jugés en partie responsables, les radicaux préfèrent donc se rétracter. Ils demandent le renvoi pur et simple du projet au Conseil fédéral. Après concertation avec Pascal Couchepin – une fois n'est pas coutume – et sous l'impulsion du ministre.

L'UDC, qui avait également défendu une révision sans flexibilisation en commission, dévoilera ses intentions mardi. Mais pour Ueli Maurer, les jeux sont faits: «La 11e révision est morte.» Le rapport de force en commission s'est certes révélé extrêmement serré: la décision a été prise à 13 contre 12 avec la voix prépondérante du président Jürg Stahl (UDC/ZH). Mais on voit mal comment la gauche et un PDC divisé pourraient renverser la vapeur.

En commission, cette alliance souhaitait qu'une partie des économies soit réinvestie pour permettre des retraites anticipées sans baisse de rentes pour les petits et moyens revenus. Un modèle permettant 700 millions d'économies, «raisonnable sur le plan des comptes de l'AVS, meilleurs que jamais, et compte tenu de la situation réelle sur le marché de l'emploi», souligne Thérèse Meyer (PDC/FR). En présence d'une telle solution, les syndicats auraient retiré leur initiative pour une retraite à la carte dès 62 ans, bien plus coûteuse, affirme Rudolf Rechsteiner (PS/BS).

Mais la Fribourgeoise ne se fait guère d'illusions: «Nos chances de succès sont minces.» D'autant que, s'il est renvoyé au Conseil fédéral par le National, le projet ne passera pas forcément par le Conseil des Etats, jugé plus apte à échauffer un compromis.

Reste à savoir quel but poursuivent les radicaux avec leur coup de dernière minute. Pour leurs adversaires, l'objectif est clair: la droite veut éviter d'essuyer un échec devant le peuple. Elle souhaite par ailleurs attendre que la situation financière de l'AVS se dégrade pour mener des réformes, afin d'imposer des mesures d'économies. Etrangement, désespère Thérèse Meyer, les radicaux, toujours prompts à chercher des coupes, repoussent l'harmonisation de l'âge de la retraite pour hommes et femmes. «C'est à y perdre son latin...»

La vice-présidente du groupe libéral-radical, Martine Brunnschwig Graf, se défend de nourrir des objectifs purement tactiques: «Nous souhaitons sortir de la logique dans laquelle est enfermé ce débat. Jusqu'ici, on est toujours parti d'un objectif d'économies, dont une partie à discuter devrait être réinvestie pour permettre des départs anticipés. Cette perspective est fautive.»

Les radicaux souhaitent au contraire flexibiliser la retraite à la fois vers le bas et vers le haut. L'idée serait de créer un âge plancher à 62 ans et un âge plafond à 70 ans. Plus le départ du monde professionnel interviendrait tardivement, meilleure serait la rente. Un modèle sous forme d'incitation à rester au travail, pour parer au vieillissement de la population et garantir les prestations du premier pilier.

N'en déplaise aux radicaux, une telle variante impliquerait de fixer un âge limite de référence pour le calcul des rentes. Ce seuil tournerait logiquement autour de 67 ans. Un chiffre longtemps tabou, après le tollé – et la chute électorale de son parti – qu'avait suscité Pascal Couchepin en 2003 en évoquant une hausse de l'âge de la retraite.

Voilà sans doute qui explique en partie pourquoi les radicaux n'ont pas présenté leur modèle plus tôt, quand bien même la commission planche depuis des mois sur l'AVS. Après les élections, en début de législature, les conséquences néfastes d'une pareille idée sont moindres...

Reste un danger: le renvoi du dossier au Conseil fédéral risque d'ouvrir la voie à l'initiative des syndicats pour la retraite à la carte: «Le peuple pourrait être tenté», redoute Thérèse Meyer. Martine Brunshawig Graf ne le conteste pas, mais compte sur le pragmatisme des électeurs. Elle conclut: «Si le vote a lieu, nous saurons au moins où sont les priorités du peuple. Car il ne s'agit pas de lui soumettre une réformette tous les cinq ans. Il faut lui poser des questions de fond!»

Voilà qui n'est pas sans rappeler le discours de Pascal Couchepin. Un ministre qui rêve de laisser sur la table de son successeur une grande réforme de l'AVS, prévoyant une hausse de l'âge limite qu'il défend depuis bientôt cinq ans.

*DR*

© Le Temps, 2008.